



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20221129-20221125-3-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation publié sur  
le site internet le 29 novembre 2022

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

**Vu** le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**Vu** la demande de l'entreprise SOBECA, en date du 24 novembre 2022

Considérant que des travaux de branchement gaz nécessitent la réglementation de la circulation 30 rue du 11 novembre, 42610 Saint-Romain-le-Puy,

Considérant que des travaux de branchement gaz nécessitent la réglementation du stationnement, 30 rue du 11 novembre, 42 610 Saint-Romain-le-Puy,

### ARRÊTÉ :

**ARTICLE 1 :** La circulation de tous les véhicules au droit du chantier 30 rue du 11 novembre, 42610 Saint-Romain-Le-Puy se fera en demi-chaussée et en alternée au moyen de feux tricolores, du **01 décembre 2022 au 16 décembre 2022**, suivant les besoins de l'entreprise.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit pendant la même période.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation sera mise en place, sous la responsabilité de l'entreprise SOBECA représentée par F. GROUILLARD, 04 77 93 61 45

**ARTICLE 4 :** En cas de retard dans l'exécution des travaux pour une raison non prévisible, la réglementation ci-dessus établie sera maintenue au-delà de la date fixée à l'article 1 et la signalisation précitée demeurera en place.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune
- entreprise SOBECA

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 25 novembre 2022

Le Maire,  
Annick BRUNEL

